

Paris, le 9 septembre 2004

<p>PSA Peugeot Citroën : signature d'un accord sur la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise</p>

PSA Peugeot Citroën et les organisations syndicales CFE/CGC, CFDT, CFTC, CGT-FO, GSEA ont signé, le 8 septembre 2004, un accord sur la diversité et la cohésion sociale dans l'entreprise. La CGT fera connaître sa réponse le 10 septembre.

L'accord prévoit notamment :

- la mise en place d'outils et de procédures permettant de garantir l'égalité des chances et de traitement, notamment dans l'accès à l'emploi et dans les processus de formation et d'évolution professionnelle ;
- le développement de démarches d'insertion, en particulier le recrutement de jeunes diplômés issus de zones urbaines sensibles ;
- la création d'un observatoire paritaire de la diversité chargé de proposer, si nécessaire, des plans d'actions complémentaires ;
- une campagne de communication auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les thèmes du respect des différences et de la lutte contre toute forme de discrimination, s'appuyant sur des programmes publics nationaux ou européens.

Pour PSA Peugeot Citroën la diversité des salariés représente un atout pour l'innovation, la créativité et l'accompagnement des changements. En effet, la coexistence de profils variés est une source de complémentarité, d'équilibre et d'efficacité économique. Elle permet à un groupe international de s'entourer des meilleures compétences et de mieux refléter la société et son environnement, ce qui facilite la compréhension et la satisfaction des attentes des clients.

PSA Peugeot Citroën a recruté depuis 5 ans plus de 75000 salariés de profils variés tant par leur origine, leur culture, que par leur expérience professionnelle. L'enjeu consiste à gérer ces différences dans la cohésion sociale et à assurer l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle des salariés.

Par ailleurs, PSA Peugeot Citroën souhaite s'impliquer dans des démarches de « mobilisation positive » en faveur des personnes souvent écartées du monde du travail et de la promotion sociale.

Pour Jean-Luc Vergne, Directeur des Relations et Ressources Humaines : *« La diversité est au cœur de la politique de Ressources Humaines car elle représente une force et un avantage économique et social majeur pour la compétitivité de l'entreprise. Elle relève de la responsabilité sociale de l'entreprise et de notre capacité à associer performance économique et progrès humain. C'est tout le sens de cet accord qui marque, de la part des partenaires sociaux, une volonté claire d'avancer sur la voie du respect des différences comme vecteur de cohésion sociale dans l'entreprise. »*

Un groupe, deux marques
